



## PROJET SALF

# Rapport d'activités Juillet 2016

<http://www.wara-enforcement.org/>

### Sommaire

Points principaux .....	2
1 Investigations .....	2
2 Opérations .....	2
3 Légal .....	3
4 Media.....	5
5 Management .....	8
6 Relations extérieures .....	8
7 Conclusion .....	9

## Points principaux

- 25/07/16 en région de Dakar conjointement par Le ministre de l'environnement et du développement durable, sa Direction des eaux et Forêts la sureté urbaine de Dakar avec l'appui du projet SALF, 3 présumés trafiquants d'ivoire, Messieurs Ba Malick, et Mr Cissé M. ont été arrêtés, pris en flagrant délit de détention circulation et commercialisation de trophées d'espèces protégées notamment 129 bracelets, 6 bagues et 1 collier en ivoire
- Poursuite de la mise en conformité avec le code de travail et la législation locale et l'ONG WARA se poursuit chez un avocat spécialiste de la fiscalité des entreprises.
- Poursuites des investigations à l'intérieur du pays. L'équipe a retravaillé sa façon de procéder dans les investigations pour augmenter le nombre d'enquêtes, d'identification de trafiquants et procéder plus régulièrement à des arrestations. Le bilan est encourageant (recrutement de 2 enquêteurs en test, augmentation investigations et identifications régulières et en hausse de nouveaux trafiquants et des opérations)

## 1 Investigations

### Indicateur

Nombre d'investigations menées	<b>13</b>
Investigations ayant abouti à une opération	<b>1</b>
Nombre de trafiquants identifiés ce mois-ci	<b>12</b>

- **13** enquêtes ont été réalisées durant le mois de **Juillet 2016** dans **2** régions. **1** des investigations a abouti à une opération dans la région de **Dakar**. Toutes les investigations portaient sur des espèces intégralement protégées.

## 2 Opérations

### Indicateur

Nombre d'opérations ce mois-ci	<b>1</b>
Nombre de trafiquants arrêtés	<b>3</b>
Nombre de trafiquants en fuite	<b>0</b>

**1** opération a eu lieu :

**Le 25/07 2016** 1 opération d'arrestation menée par la Direction des Eaux et Forêts, appuyée par la Sureté Urbaine et le Projet SALF a conduit à l'arrestation de 03 trafiquants, Malick BA, Momar GAYE et Mamadou DIOP à " Keur Massar" dans la banlieue Dakaroise pour détention, circulation et commercialisation de 129 bracelets, 6 bagues et un (01) collier en ivoire d'éléphant pour une valeur estimée à quatre millions quatre-vingt mille(4.080.000) Francs CFA au prix du marché national et six mille huit cent (6.800) Euro au prix du marché international. Déférés le 27 juillet et placés sous mandat de dépôt le même jour, ils devraient être jugés dans les prochains jours à venir. « si loi est appliquée dans toute sa rigueur, ils risquent un an ferme de prison et une amende de 1.200.000 FCFA ».



### 3 Légal

#### Indicateur

Nombre de suivi d'audience (préciser le lieu et raison)	<b>2</b> Cas tribunal Ba M, Gueye M, Diop Le 29/07/16 : le tribunal d'instance de Dakar a mis l'affaire en délibéré pour décision être rendue le 03 aout 2016
Nombres de trafiquants derrière les barreaux ce mois-ci (Préciser le lieu)	<b>3</b> Ba M, Gueye M, Diop .Prison centrale de rebeuss
Nombre de trafiquants en attente de procès ce mois-ci	<b>3</b>
Nombre de trafiquants ayant reçu leur décision de justice	<b>0</b>

**1** audience s'est tenue dans **1** tribunal de Dakar avec **3** présumés trafiquants poursuivis dont **3** en détention ce mois-ci et **0** sous contrôle judiciaire avec une décision de justice

**Le 25/07 2016** 1 opération d'arrestation menée par la Direction des Eaux et Forêts, appuyée par la Sureté Urbaine et le Projet SALF a conduit à l'arrestation de 03 trafiquants, Malick BA, Momar GAYE et Mamadou DIOP à " Keur Massar" dans la banlieue Dakaroise pour détention, circulation et commercialisation de 129 bracelets, 6 bagues et un (01) collier en ivoire d'éléphant pour une valeur estimée à quatre millions quatre-vingt mille(4.080.000) Francs CFA au prix du marché national et six mille huit cent (6.800) Euro au prix du marché international. Déférés le 27 juillet et placés sous mandat de dépôt le même jour, ils devraient être jugés dans les prochains jours à venir. « si loi est appliquée dans toute sa rigueur, ils risquent un an ferme de prison et une amende de 1.200.000 FCFA ».

Arrestation	3 trafiquants le 25/07/16 conjointement par la police centrale de Dakar, les éléments de la Direction des Eaux et Forêts avec l'assistance et l'orientation de SALF
Audition	3 trafiquants auditionnés le 26/07/16 par la police et Les Eaux et Forêts de avec l'assistance technique des juristes de SALF
Garde à vue	3 trafiquants placés en garde à vue le 25/07/16
Déferrement	3 trafiquants déférés 27/07/16
Mandat de dépôt	3 trafiquants mis sous mandat de dépôt 27/07/16
Première audience	Le 29/07/16 : le tribunal d'instance de Dakar a mis l'affaire en délibéré pour décision être rendue le 03 aout 2016
Deuxième audience	
Troisième audience	
Total jours en détention	7 jours

- Avant les arrestations, le département légal a procédé à la formation de l'Adjudant Cisse des eaux et forêts impliqué pour la première fois dans la procédure d'arrestation et de suivi juridique et judiciaire et devant jouer le rôle de partie civile, en l'absence du Commandant Abba SONKO, point focal CITES du Sénégal.
- Des rencontres ont également été faites avec nos points focaux des tribunaux d'instance et de grande instance du palais de justice de Dakar. Il s'agit de juges et procureurs avec qui les juristes du projet s'appuient d'habitude pour faciliter leurs activités judiciaires.
- Une séance de travail a été organisée avec l'avocat du projet ; séance lors de laquelle il était question de définir les stratégies de défense et la concertation concernant les axes de sa plaidoirie.
- Comme d'habitude après chaque arrestation, le département légal a encore assisté aux auditions et aux rédactions des procès-verbaux, visiter les cellules pour s'assurer de la présence des trafiquants en garde à vue, assisté aux déferrements et confirmé les mandats de dépôt .
- Au total les 03 mis en cause ont fait l'objet de 48 heures de détention en garde à vue avant le mandat de dépôt.

- Le département s'est assuré à ce que toutes les pièces juridiques concernant cette affaire aient été remises au parquet et au tribunal devant statuer sur le sort des 03 trafiquants.
- Conformément aux dispositions de l'article L 32 de code la chasse en vigueur au Sénégal, ils risquent une peine d'emprisonnement de 1 an et une amende de un million deux cent mille (1.200.000) Francs CFA. Lors de la première audience du 29 juillet du tribunal d'instance du palais de justice de Dakar, le parquet, dans son réquisitoire a demandé 3 mois fermes d'emprisonnement, la partie civile la peine maximale (1 an) et le juge a mis l'affaire en délibéré à la date du 03 aout 2016 pour décision être rendue. Au total, à la date du 31 juillet 2016, les prévenus ont déjà fait 7 jours de détention et sont actuellement à la prison de "Rebeuss" de Dakar depuis leur mandat de dépôt décerné le 27 juillet par le procureur de la république.
- Au-delà de cette affaire judiciaire, entre autres de ses activités, à plusieurs reprises, le département a rencontré des juges des tribunaux d'instance et de grande instance du palais de justice de Dakar et échangé avec eux sur la criminalité faunique. Ces rencontres et échanges ont eu pour objectif de se familiariser avec eux pour une meilleure collaboration.
- Par ailleurs, au-delà de cette opération, après deux mois de diligence, le département légal avec l'appui de la coordination du projet, a obtenu l'autorisation de visite de toutes les prisons du Sénégal ; autorisation donnée par le Directeur Général de l'Administration Pénitentiaire.

## 4 Media

### Indicateur

Nombre de pièces médiatiques totales : <b>20</b>			
Pièces télévision	Pièces presse radio	Pièces presse internet	Pièces presse papier
<b>0</b>	<b>0</b>	<b>14</b>	<b>06</b>

Au courant du mois de juillet 2016, il y a eu production de **20** pièces médiatiques dans la presse Dakaroise en ligne dont **0** pièces télévision, **0** pièces radio, **14** pièces internet et **06** pièces presse papier. Ces publications portaient essentiellement sur 1 opération réalisée le 25/07/16 en région de Dakar conjointement par Le ministre de l'environnement et du développement durable, sa Direction des eaux et Forêts la sureté urbaine de Dakar avec l'appui du projet SALF, 3 présumés trafiquants d'ivoire, Messieurs Ba Malick, et Mr Cissé M. ont été arrêtés, pris en flagrant délit de détention circulation et commercialisation de trophées d'espèces protégées notamment 129 bracelets, 6 bagues et 1 collier en ivoire d'éléphant

- Presse internet :
  - Soleil.sn
  - Vip peoples.net
  - Sunuxibar.com
  - Senegaldirect.com
  - Fadoum.com
  - Dakarecho.com
  - Dakaractu
  - Lequotidien.sn
  - Xalimasn.com
  - Jotay.net
  - Actusen.net
  - Senxibar.com
  - Leral.net
  - llovesenegal.org
- Presse papier :
  - libération
  - Enquête
  - Quotidien
  - L'As
  - Populaire
  - L'observateur

Quelques exemples de pièces médiatiques produites :

**Quotidien** Lisez gratuitement sur votre Smartphone

DERNIERS NEWS POLITIQUE SOCIÉTÉ ÉCONOMIE

OPINIONS & DÉBATS INTERNATIONAL

INFOS NEWS <> Dernière minute - Gbata Goung veut d'être arrêté - 7/2016

**Trafic d'ivoire : Trois personnes arrêtées**

Mamadou T. DIA TRA | Edition Aboussouf | 29 July 2016 | 1/1

Trois trafiquants d'ivoire arrêtés à Keur Massar (reportage de médiation sur leur sort en prison. L'annonce pour « libération, circulation et commercialisation de trophées d'ivoire d'éléphant », les sœurs Malick Sa, Momar Gaye et Mamadou Diop ont été appréhendés par les agents des taxes et forêts, fortement appuyés par la sécurité urbaine et, possédés par le projet, Sinegal appliquant la faune (Saf) de l'Org Wara, se sont illustrés en mettant la main sur «trois trafiquants (personnes) de trophées d'ivoire d'éléphant, prisés». Lors un communiqué rendu public hier, le projet, Saf indique que les sœurs «Malick Sa, Momar Gaye et Mamadou Diop ont été pris à Keur Massar en l'épave d'ivoire de commercialisation d'ivoire. Il leur est reproché le délit de délitant, circulation et commercialisation de trophées d'ivoire d'éléphant repris par le Code de la chasse et de protection de la faune.

Ces trois en ce qui ont été arrêtés dans la journée du mercredi 27 juillet, devraient être jugés, recevoir le document, «dans les jours à venir». Le projet, Saf, évoquant la peine encourue par ces trafiquants saisis, a été appuyé sur les dispositions d'un accord spécifique de la criminalité faunique. Ce dernier infirme en effet que «la loi est appliquée dans toute sa rigueur, ils reçoivent un an ferme de prison et une amende de 1 million 200 mille francs CFA».

Le même jour de seoirer encore un autre de report - «Le Code de la chasse et de protection de la faune interdit de s'approprier de l'ivoire d'éléphant trouvé mort, les dépouilles et trophées d'animaux morts». Malheureusement, des défenses d'ivoire d'éléphant circulent au Sénégal et sont transformés rapidement en bijoux pour faire plaisir aux femmes et être exportés rapidement et en grande quantité vers l'Asie». Il estime que «si la loi est appliquée dans toute sa rigueur, ils reçoivent un an ferme de prison et une amende de 1 200 000 FCFA». Entre 2015 et 2016, 12 criminels fauniques ont été interpellés au Sénégal, mais jamais une sanction exemplaire n'a été infligée, se ce n'est pas de la transaction, surtout que la même source qui se désole que les trafiquants s'en sont sortis avec des peines assorties de sursis. Elle rappelle que les 3 qui ont été condamnés à 6 mois n'ont purgé qu'un mois avant d'être graciés. Le crime faunique est un crime organisé transnational qui occupe le 4ème rang du commerce illégal dans le monde après la drogue, les armes et les êtres humains avec des bénéfices illégaux d'environ 19 milliards de dollars chaque année.

**Trois trafiquants d'ivoire arrêtés à Keur Massar**

Rédigé le Vendredi 29 Juillet 2016 à 12:23 | Lu 31 commentaires

**T**rois trafiquants d'ivoire ont été appréhendés à «Keur Massar» Les agents des taxes et forêts qui ont bénéficié de l'appui des éléments du commissaire Dramé de la Sécurité urbaine et de l'assistance du projet «(Senuqaal) appliquant la faune (Saf) de l'Org Wara. Il s'agit de Malick Sa, Momar Gaye et Mamadou Diop pris un flagrant délit de commercialisation d'ivoire. Déférés le 27 juillet et placés sous mandat de dépôt le même jour, ils devraient être jugés dans les prochains jours. Il leur est reproché le délit de délitant, circulation et commercialisation de trophées d'ivoire d'éléphant réprimés par le Code de la chasse et de protection de la faune. Nos sources citent un avocat spécialiste de la criminalité faunique selon qui, «le Code de la chasse et de protection de la faune interdit de s'approprier de l'ivoire d'éléphant trouvé mort, les dépouilles et trophées d'animaux morts». «Malheureusement, poursuit ce spécialiste, des défenses d'ivoire d'éléphant circulent au (Senuqaal) et sont transformés rapidement en bijoux pour faire plaisir aux femmes et être exportés rapidement et en grande quantité vers l'Asie». Il estime que «si la loi est appliquée dans toute sa rigueur, ils reçoivent un an ferme de prison et une amende de 1 200 000 FCFA». Entre 2015 et 2016, 12 criminels fauniques ont été interpellés au Sénégal, mais jamais une sanction exemplaire n'a été infligée, se ce n'est pas de la transaction, surtout que la même source qui se désole que les trafiquants s'en sont sortis avec des peines assorties de sursis. Elle rappelle que les 3 qui ont été condamnés à 6 mois n'ont purgé qu'un mois avant d'être graciés. Le crime faunique est un crime organisé transnational qui occupe le 4ème rang du commerce illégal dans le monde après la drogue, les armes et les êtres humains avec des bénéfices illégaux d'environ 19 milliards de dollars chaque année.

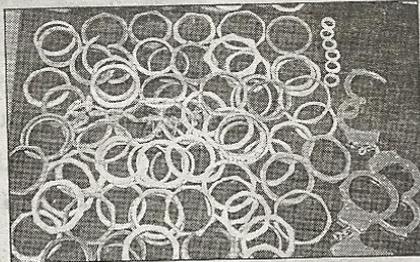
TRAFFIC D'IVOIRE Coup de filet de la Sûreté urbaine

## Trois délinquants présumés arrêtés à Keur Massar quotidien 29/07/16

Trois trafiquants d'ivoire arrêtés à Keur Massar risquent de méditer sur leur sort en prison. Poursuivis pour «détention, circulation et commercialisation de trophée d'ivoire d'éléphant», les sieurs Malick Ba, Momar Gaye et Mamadou Diop ont été appréhendés par les agents des Eaux et forêts, fortement appuyés par la sûreté urbaine et assistés par le projet Sénégal application loi faunique (Salf) de l'Ong Wara.

Par Mamadou T. DIATTA

La lutte contre le trafic des espèces animales protégées a encore produit des résultats. Et c'est à Keur Massar, une commune de la banlieue dakaraise, que les agents des Eaux et forêts, fortement appuyés par les éléments du commissaire Dramé de la sûreté urbaine et assistés par le projet Sénégal application loi faunique (Salf) de l'Ong Wara, se sont illustrés en mettant la main sur «trois trafiquants (présu- més) de trophées d'espèces animales intégralement protégées». Dans un communiqué rendu public hier, le projet Salf indique que les sieurs «Malick Ba, Momar Gaye et Mamadou Diop ont été pris à Keur Massar en flagrant délit de commercialisation d'ivoire. Il leur est reproché le délit de détention,



circulation et commercialisation de trophée d'ivoire d'éléphant réprimé par le Code de la chasse et de protection de la faune».

Ces mis en cause qui ont été déferés dans la journée du mercredi 27 juillet devraient être jugés, renseigne le document, «dans les jours à venir». Le projet Salf, évoquant la peine encourue par ces trafiquants supposés, s'est appuyé sur les déclarations d'un avocat spécialiste de la criminalité faunique. Ce dernier informe en effet que «si la loi est appliquée dans toute sa rigueur, ils risquent un an ferme de prison et une amende de 1 million 200 mille francs Cfa».

La robe noire de soutien cir- culaire en guise de rappel : «Le Code de la chasse et de protection de la faune interdit de s'approprier de l'ivoire d'éléphant trouvé mort, les dépouilles et trophées d'animaux morts. Malheureusement, des défenses d'ivoire d'éléphant circulent au Sénégal et sont transformées rapidement en bijoux pour faire plaisir aux femmes et être exportés

rapidement et en grande quantité vers l'Asie.»

Par ailleurs, «entre 2015 et 2016», rappelle le communiqué du projet Salf, «douze criminels fauniques ont été interpellés au Sénégal, mais jamais une sanction exemplaire n'a été infligée, si ce n'est pas de la transaction, les trafiquants s'en sont sortis avec des peines assorties de sursis. Les trois qui ont été condamnés à 6 mois n'ont purgé qu'un mois avant d'être graciés».

Les membres du projet Salf n'attendent ni plus ni moins du Sénégal qu'il sanctionne «tour- dement les trafiquants d'ivoire d'éléphant». Ils espèrent aussi que «la justice sénégalaise entende le cri de Ban Ki-Moon, secrétaire général de l'Onu : "C'est une crise environnementale, économique et sécuritaire... Le commerce illégal est une grave menace pour la sécurité, la stabilité, l'économie, les ressources naturelles et le patrimoine culturel de nombreux pays d'Afrique"».

mdiat@lequotidien.sn

des espèces animales intégralement protégées, le Sénégal reste une plaque tournante du commerce illégal d'ivoire. Les agents des Eaux et forêts, fortement appuyés par éléments du commissaire Dramé de la sûreté urbaine et assistés par le projet Sénégal Application Loi Faunique (Salf) de l'ONG WARA, ont arrêté trois trafiquants de trophées d'espèces animales intégralement protégées.

### Ivoire (bis)

Malick BA, Momar Gaye et Mamadou Diop ont été pris en banlieue dakaraise, à Keur Massar, en flagrant délit de commercialisation d'ivoire. Selon un communiqué, il leur est reproché le délit de détention, circulation et commercialisation de trophée d'ivoire d'éléphant réprimés par le code de la chasse et de protection de la faune. Déférés le 27 juillet et placés sous mandat de dépôt le même jour, ils devraient être jugés dans les prochains jours à venir.

### Ivoire (ter)

Selon un avocat spécialiste de la criminalité faunique «le code de la chasse et de protection de la faune interdit de s'approprier de l'ivoire d'éléphant trouvé mort, les dépouilles et trophées d'animaux morts. Malheureusement des défenses d'ivoire d'éléphant circulent au Sénégal et sont transformées rapidement en bijoux pour faire plaisir aux femmes et être exportés rapidement et en grande quantité vers l'Asie; va-t-on laisser les trafiquants pousser les éléphants jusqu'à leur extinction complète pour en faire des bijoux et faire de la contrebande d'ivoire en toute impunité et en dépit des lois existantes?». Avant de poursuivre «si la loi est appliquée dans toute sa rigueur, ils risquent un an ferme de prison et une amende de 1.200.000 FCFA».

### Ivoire (quar)

Libération 29/07/16  
Entre 2015 et 2016, rapporte-t-on, 12 criminels fauniques ont été interpellés au Sénégal, mais jamais une sanction exemplaire n'a été infligée, si ce n'est pas de la transaction, les trafiquants en ont sortis avec des peines assorties de sursis. Les trois qui ont été condamnés à 6 mois n'ont purgé qu'un mois avant d'être graciés. «Avons-nous omis la gravité du commerce illégal des espèces sauvages? Le rime faunique est un crime organisé transnational qui occupe le 4ème rang du commerce illégal dans le monde après la drogue, des armes et êtres humains. Il amasse des bénéfices illégitimes d'environ 19 milliards de dollars chaque année. Il ne s'agit pas du simple braconnage localisé», s'étonne-t-on.

### Ivoire (fin)

Pour rappel, le commerce illégal des espèces sauvages menace

la survie de nombreuses espèces dans la nature. Au cours des trois dernières années, environ un cinquième de la population totale d'éléphants d'Afrique -100 000 éléphants - a été tuée pour l'ivoire. L'escalade du trafic d'espèces sauvages au cours des dernières années constitue une menace pressante pour la conservation et la sécurité dans le monde. Le trafic d'espèces sauvages génère d'énormes profits illégaux pour des organisations criminelles complexes qui ont souvent responsables de l'abattage, du transport et de la commercialisation de produits illégaux issus des espèces sauvages. Le trafic d'espèces sauvages corrompt les gouvernements, porte atteinte à l'Etat de droit, et contribue au financement du crime organisé et des groupes d'insurgés.

## Liens des 14 articles publiés sur internet :

- 1/ <http://jotay.net/criminalite-faunique-au-senegal-trois-trafiquants-divoire-arretes-a-keur-massar/>
- 2/ <http://www.actunet.sn/societe/3-trafiquants-divoire-arretes-a-keur-massar/>
- 3/ [Flagrant délit: Trois trafiquants d'ivoire arrêtés à Keur Massar](#)
- 4/ [http://www.leral.net/Criminalite-faunique-au-Senegal-Trois-trafiquants-d-Ivoire-arretes-a-Keur-Massar\\_a176901.html](http://www.leral.net/Criminalite-faunique-au-Senegal-Trois-trafiquants-d-Ivoire-arretes-a-Keur-Massar_a176901.html)
- 5/ [http://www.ilovesenegal.org/Trois-trafiquants-d-ivoire-arretes-a-Keur-Massar\\_a13829.html](http://www.ilovesenegal.org/Trois-trafiquants-d-ivoire-arretes-a-Keur-Massar_a13829.html)
- 6/ <http://www.sen360.fr/actualite/trafic-d-039-ivoire-trois-personnes-arretees-539510.html>
- 7/ <http://www.lesoleil.sn/2016-03-22-23-29-31/item/53113-detention-de-trophees-d-especes-animales-protgees-trois-personnes-arretees-a-keur-massar.html>
- 8/ [http://www.dakaractu.com/Criminalite-Faunique-au-Senegal-Trois-trafiquants-d-ivoire-arretes-a-Keur-Massar\\_a115279.html](http://www.dakaractu.com/Criminalite-Faunique-au-Senegal-Trois-trafiquants-d-ivoire-arretes-a-Keur-Massar_a115279.html)
- 9/ <http://www.lequotidien.sn/index.php/component/k2/trafic-d-ivoire-trois-personnes-arretees>
- 10/ <http://xalimasn.com/trois-trafiquants-divoire-arretes-a-keur-massar/>  
[http://www.vipeoples.net/Criminalite-faunique-au-Senegal-Trois-trafiquants-d-Ivoire-arretes-a-Keur-Massar\\_a26545.html](http://www.vipeoples.net/Criminalite-faunique-au-Senegal-Trois-trafiquants-d-Ivoire-arretes-a-Keur-Massar_a26545.html)
- 11/ <http://www.sunuker.com/2016/07/29/criminalite-faunique-au-senegal-trois-trafiquants-divoire-arretes-a-keur-massar/>
- 12/ [http://senegaldirect.com/criminalite-faunique-senegal-trois-trafiquants-divoire-arretes-a-keur-massar/?utm\\_source=Sociallymap&utm\\_medium=Sociallymap&utm\\_campaign=Sociallymap](http://senegaldirect.com/criminalite-faunique-senegal-trois-trafiquants-divoire-arretes-a-keur-massar/?utm_source=Sociallymap&utm_medium=Sociallymap&utm_campaign=Sociallymap)
- 13/ <http://fadoum.com/criminalite-faunique-au-senegal-trois-trafiquants-divoire-arretes-a-keur-massar/>
- 14/ <http://www.dakar-echo.com/criminalite-faunique-au-senegal-trois-trafiquants-divoire-arretes-a-keur-massar/>

## 5 Management

### Indicateur

Nombre de juriste en test	0
Nombre de media en test	0
Nombre d'enquêteur en test	0
Nombre de comptable en test	0
Nombre de formations dispensées à l'extérieur (police, agents des parcs etc...)	0
Nombre de formations internes au réseau (activistes envoyés en formation dans le réseau EAGLE)	0

- Poursuite de la mise en conformité avec le code de travail et la législation locale et l'ONG WARA se poursuit chez un avocat spécialiste de la fiscalité des entreprises.
- Poursuites des investigations à l'intérieur du pays. L'équipe a retravaillé sa façon de procéder dans les investigations pour augmenter le nombre d'enquêtes, d'identification de trafiquants et procéder plus régulièrement à des arrestations. Le bilan est encourageant (recrutement de 2 enquêteurs en test, augmentation investigations et identifications régulières et en hausse de nouveaux trafiquants et des opérations)
- Le département légal avec l'appui de la coordination du projet, a obtenu l'autorisation officielle de visite de toutes les prisons du Sénégal ; autorisation donnée par le Directeur Général de l'Administration Pénitentiaire.
- Un premier contact est établi pour obtenir un rdv rapide avec le Ministre de l'environnement afin de procéder à la signature du protocole entre Wara et le Ministère de l'environnement et aborder les différentes difficultés d'exécution des objectifs du projet.
- Le projet SALF prendra ses congés annuels du 05 au 21 aout 2016.

## 6 Relations extérieures

### Indicateur

Nombre de rencontres		7	
Prise de contact pour demande de collaboration/soutien	Suivi de l'accord de collaboration	Ratification de la collaboration	Collaboration Sur affaire/formation en cour
		1	6

- En vue d'établir ou de maintenir les relations avec les partenaires et autorités ainsi que dans le but d'assurer le suivi des dossiers, des rencontres ont eu lieu avec:
  1. Direction des Eaux et Forêts, point focal Cites, Directeur de la direction.
  2. Direction des Eaux et Forêts, Mr l'inspecteur départemental
  3. Rencontre avec notre avocat Maitre Bamba Cissé
  4. Division des Investigations criminelles (DIC)
  5. Tribunal de Grande Instance de Dakar, juges et procureurs point focal SALF
  6. Administration pénitentiaire, Mr le Directeur.
  7. Commissariat central de Dakar, Sureté Urbaine

## **7 Conclusion**

Le mois de juillet est marqué par l'arrestation de 3 présumés trafiquants d'ivoire, Messieurs Ba M, et Mr Gueye et Cissé M. ont été arrêtés, pris en flagrant délit de détention circulation et commercialisation de trophées d'espèces protégées notamment 129 bracelets, 6 bagues et 1 collier en ivoire d'éléphant, son suivi juridique et l'obtention d'une autorisation officielle de visites de toutes les prisons du pays. La mise en conformité de l'ONG avec la loi locale se poursuit. Beaucoup d'investigations sont en court et devraient aboutir à des opérations dans la fin du mois d'août. Un premier contact est établi pour obtenir un rdv rapide avec le Ministre de l'environnement afin de procéder à la signature du protocole entre Wara et le Ministère de l'environnement et aborder les différentes difficultés d'exécution des objectifs du projet. Le projet prendra des congés annuels du 05 au 21 août 2016.